



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 8 novembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le huit novembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 24
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 28
Nombre de suffrages exprimés : 28

Date de convocation du Conseil Municipal le 2 novembre 2021

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Michel PIRES, Estelle MONTES, Michelle LUCAS, Laurent JOLLY, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Émilie BRICOUT, Aurora PRIEST, Christine CABEZAS, Maël DIONG, Estelle MARCUARD, Delphine GUY, Jean-Luc BERNARD, Guillem LEROUX, Sandrine RIGAUX, Anne-Cécile MERCIER, Benoît COQUAND et Laetitia NATIVELLE.

Absents excusés :

Hélène LORME, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,
Yann GRISON, ayant donné pouvoir à Laurent JOLLY,
Thierry GOMES, ayant donné pouvoir à Sandrine RIGAUX.

Absents :

Éric SIGURE.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 20h50

Secrétaire : Maël DIONG

RESSOURCES HUMAINES

DL.21.068 – Création de poste – service Jeunesse au 15 novembre 2021

Christian DUMAS expose :

Le Maire informe qu'aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le Maire indique que ces emplois compte tenu de la nature des fonctions exercées, du niveau d'expertise nécessaire et du niveau de recrutement, pourront être pourvus le cas échéant en l'absence d'agent titulaire, par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3.

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente du grade de référence et percevra le régime indemnitaire afférent au grade et à l'emploi.

Ainsi, afin de répondre à l'organisation et aux besoins du service jeunesse, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

Création de poste :

Catégorie	Filière	Cadre d'emploi	Grade	Taux d'emploi	Poste accessible par contrat
C	Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	100%	3-3
C	Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	100%	3-3
C	Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	100%	3-3

Après avis du Comité Technique du 5 octobre 2021 et après présentation à la Commission générale du 19 octobre 2021, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de créer le poste ci-dessous énoncé à compter du 15 novembre 2021 et de modifier le tableau des effectifs à la même date.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **15 NOV. 2021**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

Publication le : **16 NOV. 2021**

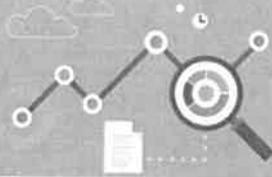
Notification le :

16 NOV. 2021



15 NOV. 2021
Le Maire

Christian DUMAS



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE INGRE

Utilisateur : Le Tumelin SYLVIE

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DL_21_068
Date de la décision :	2021-11-08 00:00:00+01
Objet :	création de poste - service jeunesse au 15 novembre 2021
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.1.1 - Création de poste et suppression
Identifiant unique :	045-214501694-20211108-DL_21_068-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
045-214501694-20211108-DL_21_068-DE-1-1_0.xml	text/xml	921
Nom original :		
DL.21.068 -RH- création de poste - secteur jeunesse au 15 novembre 2021.pdf	application/pdf	304166
Nom métier :		
99_DE-045-214501694-20211108-DL_21_068-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	304166

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 novembre 2021 à 15h34min06s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 novembre 2021 à 15h34min06s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 novembre 2021 à 15h34min08s	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 novembre 2021 à 15h34min11s	Reçu par le MI le 2021-11-15